

COMMUNE DE SÉGLIEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 18 octobre 2021 à 20H00

L'an deux mil vingt et un, le 18 octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 11/10/2021.

Étaient présents : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Delphine LE COGUIC, Caroline LE MORZADEC Audrey VAILLIER, Alain LE FUR, Jean-Michel LERAY, Alexandre LE STRAT, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

Étai(en)t absent(s) : Daniel DARCEL (procuration à Alain LE FUR)
Christian LE DANVIC (procuration à Laurent GANIVET)
Alexandre LE STRAT (procuration à Jean-Michel LERAY)
Stéphanie CHEVALIER (démission)

Secrétaire de séance : Anne-Laure BERNARD

Début de séance à 20h00

Monsieur Le Maire informe les élus présents qu'il a reçu le 14 octobre 2021 en Mairie un courrier en mains propres de Mme Stéphanie CHEVALIER spécifiant qu'elle démissionne du conseil municipal. Démission motivée par son déménagement.

L. GANIVET procède à la lecture du courrier à voix haute.

La copie du courrier ainsi que le tableau des membres du conseil municipal mis à jour ont été transmis à la préfecture.

La commune n'a pas besoin de procéder à une élection pour remplacer Mme CHEVALIER.

Laurent GANIVET procède au vote du Compte-rendu de la séance du 16 septembre 2021. Aucune objection de la part des élus, le compte-rendu est donc adopté.

1 – Commission « travaux »

❖ Programme voirie 2021

• Dispositif exceptionnel du Département

Le Conseil départemental du Morbihan, lors de sa session du 1^{er} Octobre a décidé de mettre en place, la création d'un nouveau dispositif de soutien à la « voirie, au mobilier et aux aménagements urbains ».

La voirie et les aménagements d'espaces publics sont actuellement soutenus par deux dispositifs :

- Entretien de la voirie hors agglomération et Programme de solidarité territoriale.
- Le plafond du dispositif, Entretien de la voirie hors agglomération, a été relevé à 25 000€/ht/km pour mieux tenir compte du coût réel des travaux de voirie.

Le Programme de solidarité territoriale a été simplifié pour accompagner « tout projet d'équipement d'intérêt général » intégrant ainsi les aménagements d'espaces publics et les travaux de voirie en agglomération.

Toutefois, malgré ces efforts importants portés par le département, les besoins des communes, tant en matière d'entretien de voirie que d'aménagement et de création de mobilier urbain sont permanents et très différents quant à leur ampleur. Il semble donc primordial de pouvoir apporter une réponse à ces besoins en renforçant l'accompagnement aux communes et notamment pour les plus petites qui ont souvent du mal à engager ces dépenses. S'agissant de travaux utiles à l'ensemble de la population (besoin de sécurité et de confort, qualité des aménagements, accessibilité des bâtiments, qualité du paysage et du cadre de vie des habitants...), le soutien financier du département sera un levier important pour emporter la décision des élus.

En outre, faciliter ces travaux par un soutien départemental renforcé, c'est aussi favoriser la commande publique et encourager ainsi le secteur économique du bâtiment, des travaux publics et l'emploi.

Cet accompagnement ponctuel (**exercice 2021 ou 2022**) est réservé aux **241 communes de moins de 10 000 habitants**. Cet outil permettra de financer les projets de voirie, d'aménagement et de création de mobilier urbain. Le soutien prendra la forme d'une aide forfaitaire annuelle maximale de **50 000€ par commune dans la limite légale, de 80% d'aides publiques de la dépense subventionnable**.

Néanmoins, afin de bénéficier de cet aide sur 2021, le Conseil départemental incite les communes à constituer les dossiers d'aides sur l'exercice 2021 et de les faire parvenir au conseil départemental avant le 1er novembre.

L. GANIVET explique que les recettes supplémentaires perçues proviennent des DMTO (Droits de Mutation). Ces recettes sont engendrées lors des ventes de biens immobiliers dans le département.

Pour la commune de Séglien il est proposé de faire la demande de subvention sur le programme voirie. Pour bénéficier des 50 000 euros la commune doit garder 20% à charge, la commune doit faire une dépense de 62 500 euros HT soit 75 000 euros TTC

La commission finance souhaite que cette subvention soit intégralement allouée au programme voirie et souhaite que les endroits retenus se situent hors agglomération.

Le conseil municipal donne son d'accord pour que la commune dépose un dossier auprès des services du département.

- **Endroits retenus**

Toulgouët : vers la départementale Pontivy – Guémené Sur Scorff : 937 mètres

Le Logeo : vers la départementale Pontivy – Guémené Sur Scorff : 864 mètres

Village de Roscaday la route est très dégradée on arrive sur la roche : 256 mètres

De Montjoie vers Loucouviern en passant par Kertanguy : 896 mètres, il faudrait également penser à retaluter. La variable d'ajustement serait de Kertanguy - Montjoie

Stanguen : 341 mètres, buse bouchée sur cette route

Ker Anna : pate d'oie et la partie entre haie de laurier et le mur de clôture chez Mme Guillemot.

Maindy : à l'entrée de chez Gilberte jusqu'à la partie déjà enrobée : 115 mètres

La commission essaie de définir le programme en couvrant plusieurs secteurs de la commune.

- **Estimatif des travaux**

Lieu	Distance	Coût
Toulgouët	937	34 864,67
Le Logeo	864	32 357,33
Roscaday	256	9 866,91
Loucouviern-Kertanguy-Montjoie	896	32 466,72
Stanguen	341	13 098,80
Ker Anna	113	4 920,87
Maindy	115	4 597,06

Pour rappel : le programme voirie 2021 s'élevait à un peu moins de 68 000 euros HT.

Le programme voirie 2022 devrait atteindre 155 000 euros environ.

Alain LE FUR prend la parole et stipule que le propriétaire des parcelles entre Kertanguy et Montjoie devraient être talutées.

- **Dépôt du dossier auprès du Département**

L. GANIVET demande à l'assemblée leur accord pour déposer un dossier de demande de subvention à l'aide exceptionnelle à la voirie auprès du Conseil départemental.

Le Conseil Municipal donne son accord pour dépôt de demande de subvention auprès du Département.

❖ *Marché public pour la démolition et le désamiantage du bâtiment près de la Mairie*

- **Résultats et Analyses des offres**

18 dossiers ont été retirés sur la plateforme de marché public, 6 visites sur place ont été effectuées et 5 entreprises ont fait une offre de prix.

L'analyse des offres a été confiée au Cabinet Lorand-Guillou via leur économiste M. Yvan DESBORDE. L'aspect financier était noté sur 60 points et la technicité sur 40 points. La commission qui s'est réunie le jeudi 30 septembre 2021 a décidé de retenir l'entreprise la moins-disante : il s'agit de CHAUVIRE TP avec une offre de prix à 24 506 euros HT (600 euros pour l'installation du chantier ; 13 356 euros pour les travaux de désamiantage avant démolition et 10 550 euros pour les travaux de démolition).

Le conseil valide la proposition de l'économiste en retenant la proposition de Chauviré TP.

Le délai pour la mise en place du chantier est d'environ 1 mois de préparation, le désamianteur doit alerter les organismes sociaux.

Une déviation sera mise en place à certains moments des travaux.

❖ Rénovation de la Mairie

• **Restitutions des échanges avec le maître d'œuvre**

L. GANIVET souhaite que le Conseil Municipal se positionne quant au lancement de la phase suivante. En effet les architectes sont prêts à lancer l'appel d'offre pour la suite des travaux de la Mairie, ils souhaitent qu'il n'y ait pas un trop grand laps de temps entre la démolition et les travaux de la Mairie actuelle.

La commune ne pouvait pas partir avant de connaître les engagements des différents financeurs. A ce jour :

- Les demandes de subvention auprès de l'ETAT ont été déposées. La commune a reçu un accord à hauteur de 211 500 € pour la DETR et 128 000 € pour la DSIL classique.
- Une demande a été déposée auprès du Conseil régional via le contrat de partenariat, la commune espère entre 45 000 et 50 000 € de subvention.
- Un dossier sera également déposé au Département pour avoir 35 % de subvention sur le montant total mais cela se fera en 2 tranches : une 1^{ère} en 2022 et la 2^{nde} en 2023.
- Au niveau des CPRB il y aura une subvention d'environ 8 000 € (qui correspond au changement des huisseries à la Mairie actuelle)
- Une demande sera également déposée auprès des services de Pontivy Cté.

Si la commune décide de lancer l'appel d'offre, elle peut quand même prendre la décision de ne pas attribuer les lots si les montants de ces derniers sont trop élevés. La seule dépense que la commune sera tenue de faire c'est la publication du marché dans le journal.

Si la commune souhaite lancer la procédure, il faudra également penser à la délocalisation des bureaux actuels vers la salle bleue.

L. GANIVET demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le fait de lancer l'appel d'offre pour les travaux sur la Mairie actuelle.

Le conseil décide de lancer l'appel d'offre pour les travaux.

❖ Programme « élagage 2021 – 2022 »

• **Mode opératoire**

L. GANIVET demande au conseil municipal de réfléchir aux endroits qui seraient à élaguer sur la commune. Le Maire souhaite que chaque élu s'occupe de son quartier et ensuite fasse remonter les informations auprès du secrétariat de la Mairie.

La commune a fait une demande de devis d'élagage auprès de l'ETA Belliot mais également auprès la société HAMON. Un broyage pourra être effectué et mis à disposition auprès des administrés.

Ensuite un courrier sera adressé à chaque propriétaire concerné par le programme élagage

2 – Commission « action sociale »

• **Mise en place des bons d'achat**

L. GANIVET rappelle qu'il n'y a pas de repas cette année pour les aîné-e-s de la commune. Le choix a été fait de reconduire l'opération bons d'achat auprès de l'épicerie et des établissements Guillemot.

L. GANIVET précise que ce sont deux bons de 10 euros qui seront distribués par personne de 70 ans et plus et résident sur la commune. Une convention doit être établie entre la commune et les commerces participants.

Les personnes se trouvant en structure se verront remettre un colis conçu par la Tavarn.

Les courriers seront déposés lors de la distribution des bulletins courant novembre.

Le Conseil Municipal approuve la reconduction des bons d'achat et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

- **Dispositif Pass Asso de Pontivy Communauté**

Dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID 19, la Région Bretagne est à l'initiative d'un nouveau dispositif, le PASS Asso, visant à soutenir le monde associatif particulièrement touché par les conséquences économiques, financières et sociales de la crise.

La Région Bretagne propose ainsi aux intercommunalités qui le souhaitent, d'adopter ce dispositif de crise, ouvert jusqu'à la fin de l'année 2021, tout en permettant à la Communauté de communes de conventionner avec ses communes membres afin de n'exclure aucune association.

A l'occasion du conseil communautaire du 18 mai 2021, Pontivy Communauté a décidé de s'engager dans ce dispositif.

Cette aide s'adresse aux associations du territoire qui répondent aux conditions suivantes :

- Les associations loi 1901, déclarées en préfecture, non lucratif
- Dont le siège social est implanté dans le territoire
- Exerçant des activités contribuant à la vitalité associative locale de tout secteur (sport, environnement, pratiques artistiques, patrimoine, etc.)
- Ayant été contraintes à une fermeture administrative ou ayant subi une baisse d'activités (application des mesures sanitaires, annulation de leurs activités, ...)
- Démontrant avoir été empêchée de réaliser ses actions / manifestations / événements / etc...

Chaque demande fera l'objet d'une instruction par les services des mairies et de la communauté de communes.

2 associations de la commune ont déposé un dossier : l'Entente Sportive Ségliennaise et l'Amicale Laïque. Ces 2 associations remplissent à tout point de vue les critères d'éligibilité.

La commission finance propose de répartir la subvention comme suit : 824 euros pour l'Amicale Laïque et 550 euros pour l'ESS

Le conseil municipal émet un avis favorable à la répartition de la subvention comme décrite ci-dessus.

3 – Commission « Finances »

- ❖ Concessions au cimetière

L. GANIVET précise que la secrétaire de Mairie a contacté les communes aux alentours pour connaître les tarifs pratiqués.

L. GANIVET propose de ne pas augmenter les tarifs mais souhaite que les concessions perpétuelles disparaissent et souhaite également que soit mis en place un tarif pour le caveau communal.

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs à partir du 1^{er} novembre 2021 comme suit :

- Concession de 30 ans : 100 € le m²
- Concession de 50 ans : 150 € le m²

- Caveau communal : 20 € par mois
- Espace cinéraire 15 ans : 200 €
- Espace cinéraire 30 ans : 300 €
- Espace cinéraire 50 ans : 400 €

L. GANIVET informe le Conseil Municipal qu'un décès a eu lieu sur la commune la semaine dernière, la personne décédée n'avait pas de famille. Cette personne ayant quand même le droit à des obsèques dans la dignité, la commune va se charger de régler les aspects administratifs et financiers.

4 – Commission « Administration générale – Personnel communal »

❖ Tableau des effectifs

Le centre de gestion demande à chaque collectivité de mettre en place "les Lignes Directrices de Gestion (LDG)" c'est un document officiel retraçant les pratiques de la commune dans la gestion du personnel et plus particulièrement sur les avancements de grade, d'échelon et/ou promotion. Sans ce document les agents ne pourront plus prétendre aux avancements de grade, d'échelon et/ou promotion.

Le tableau des effectifs fait partie des documents à transmettre, c'est pourquoi il est présenté en conseil municipal ce soir.

<i>Grade ou emploi</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Effectifs pourvus</i>	<i>dont TNC</i>
<i>Filière Administrative</i>				
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	1
<i>Filière Technique</i>				
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	3	3	2
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles	C	1	1	1

Le Conseil Municipal valide le tableau des effectifs tel que décrit ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Une famille demande que la garderie soit ouverte entre 7h35 et 7h40 à partir du 2 novembre.
- Opération un arbre un enfant le samedi 13 novembre à 11h00.
- Cérémonie du 11 novembre les élus y seront conviés.
- Concernant les démissions de Fabienne LE BARON Stéphanie CHEVALIER il faut repenser la distribution des bulletins. Jérôme THOMAS se propose de prendre la rue Vintouri et le lotissement Park Avalou, Audrey VAILLIER se propose pour la rue Yves Le Calvé et rue du Stade, Patrick POMMÉ s'occupera du secteur de Purit, Beau Vallon et Kermadio et Laurent GANIVET se chargera du secteur de Locmaria et de Stanguen
- Concernant l'achat du terrain près du Stade L. GANIVET a rendez-vous le jeudi 21 octobre pour la signature chez.
- Les personnes qui souhaitent acheter le terrain rue du presbytère ont adressé en Mairie un courrier stipulant leur souhait d'acheter cette parcelle au prix de 20 € le m². Un rendez-vous avec le géomètre pour le bornage du terrain a été fixé au lundi 8 novembre.
- Concernant le projet de renouvellement du parc éolien de Trescouet ; le mât de mesure sera mis en place le 26 octobre.
- Delphine LE COGUIC demande si le passage piéton pourrait être refait au niveau de l'école en effet la traversé des enfants est dangereuse sans ce marquage. L. GANIVET stipule que la matérialisation du marquage au sol incombe à la commune du fait qu'il se trouve en agglomération.
- Delphine LE COGUIC demande si la commune serait prête à mettre en place pendant les vacances scolaires le dispositif argent de poche pour les adolescents. L. GANIVET va porter une réflexion sur ce sujet.

Levée de séance à 22h45